

Obligation verte de l'Ontario de sept ans d'une valeur d'un milliard de dollars émise sur le marché mondial en dollars canadiens

Contexte

- Le 25 janvier 2018, la province de l'Ontario a déterminé avec succès le prix d'une ouverture de 1 milliard de dollars de son émission d'obligations vertes sur le marché mondial. Il s'agit de la plus importante émission d'obligations vertes dont le prix a été établi en dollars CAN.
- Cette transaction est la quatrième et la plus importante émission d'obligations vertes de la province de l'Ontario, actuellement, le plus grand émetteur d'obligations vertes en dollars CAN.
- Puisque l'offre a été émise sur le marché mondial et que les livres sont restés ouverts toute la nuit, cela a permis d'obtenir le placement national et international le plus vaste possible.
- Parmi les projets admissibles sélectionnés pour recevoir des fonds de cette émission d'obligations vertes, on compte un ensemble de sept projets mettant l'accent sur les transports propres et l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, qui sont conformes à quatre des objectifs de développement durable des Nations Unies.
- L'Ontario s'efforce d'être un chef de file dans le domaine de la transparence et des rapports en publiant son bulletin annuel.

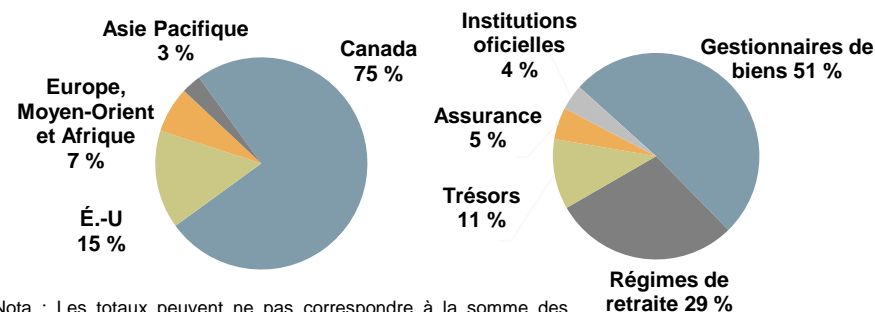
Points saillants de l'exécution

- Le vendredi 19 janvier, un préavis de mandat a été publié à l'ouverture des marchés de Toronto et une invitation à une conférence téléphonique à l'intention des investisseurs mondiaux a été transmise aux participants du marché.
- Le mercredi 24 janvier, le marché a été officiellement annoncé. Les livres ont été ouverts à une taille minimum de 500 million \$, au prix initial prévu dans le contexte du marché, qui avoisinait +54.5 points de base.
- La transaction a été accueillie avec une forte demande et le livre d'ordre a pris de l'ampleur rapidement, dépassant 1,6 milliard de dollars. La taille finale et l'écart ont été fixés à 1 milliard de dollars et à +53.3 points de base (53 points de base plus 0,3 points de base pour retard).
- 71 investisseurs ont participé à l'opération, l'intérêt étant stimulé par les gestionnaires de fonds (51 %) et les régimes de retraite (29 %). L'Ontario a ajouté huit nouveaux investisseurs et élargi la base des investisseurs en dollars CAN en ajoutant 11 noms.
- Le gros de la demande était le fait d'investisseurs canadiens sur le marché intérieur, preuve du nombre croissant de fonds canadiens à mandat et impératifs sociaux d'investissement. Les investisseurs qui ont un mandat vert ou sont signataires des UN PRI intervenaient pour 85 % des ventes globales.

Résumé de l'opération

Émetteur :	Province de l'Ontario
Cotes de l'émetteur :	Aa2/AA-/AA (low)/A+ (tous stables)
Valeur :	1 milliard de dollars CAN
Coupon :	2,65 %
Date de déterm. du prix :	25 janvier 2018
Date de règlement :	5 février 2018
Date d'échéance :	5 février 2025
Écart de prix réouvert :	+53.3 points de base de plus que le taux de 2,50% CAN du 1er juin 2024
Prix réouvert :	99,759 \$
Émission en bourse :	Marché MTF de la bourse du Luxembourg en euros et Marché de la bourse verte du Luxembourg
Teneurs de livres :	BofA Merrill Lynch, BMO Capital Markets, HSBC, RBC Capital Markets, et TD Securities

Demande des investisseurs par région et type d'investisseur



Obligation verte de l'Ontario de sept ans d'une valeur d'un milliard de dollars émise sur le marché mondial en dollars canadiens

Cadre des obligations vertes de l'Ontario

- Afin d'assurer l'harmonisation du programme des obligations vertes de l'Ontario avec les principes des obligations vertes, le Cadre des obligations vertes de l'Ontario a été élaboré en consultation avec le Center for International Climate and Environmental Research – Oslo (CICERO).
- Le Cadre des obligations vertes de l'Ontario énonce les types de projets qui peuvent être admissibles à des produits des obligations vertes et exclut les projets utilisant du combustible fossile et de l'énergie nucléaire. Catégories de projet admissibles :
 - transport non polluant;
 - efficacité énergétique et économies d'énergie;
 - énergie et technologie propres;
 - gestion forestière, agricole et des terres;
 - adaptation et résilience aux changements climatiques.

Utilisation et gestion du produit

- Le produit des obligations vertes est versé au Trésor de l'Ontario.
- Le produit est investi à court terme dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada.
- Un montant équivalent au produit net de chaque émission d'obligations vertes est inscrit dans un compte désigné des registres financiers de la province de l'Ontario.
- Les comptes désignés permettent de savoir comment les fonds sont utilisés et alloués aux projets admissibles.
- Le vérificateur général de l'Ontario effectue une vérification d'assurance pour vérifier les montants alloués aux projets sélectionnés et suivre l'utilisation du produit des obligations vertes. Cette vérification doit avoir lieu dans l'année qui suit la date d'émission. La plus récente vérification d'assurance a été effectuée le 15 décembre 2017.

Projets admissibles pour la quatrième émission d'obligations vertes de l'Ontario

- Un ensemble de projets, y compris les sept projets mentionnés ci-après, a été sélectionné pour recevoir des fonds de cette émission d'obligations vertes.
- Cet ensemble de projets offre un certain niveau de souplesse de financement, au cas où certains projets sélectionnés connaîtraient des profils de dépenses différents de ceux actuellement prévus.

Catégorie du transport non polluant

Ligne de transport léger sur rail (TLR) Eglinton Crosstown

York Viva Bus Rapid Transit

Ligne de TLR Finch West

Ligne de TLR Hurontario

Efficacité énergétique et économies d'énergie

Établissement d'entretien des rails de Whitby

Joseph Brant Hospital (JBH) – Projet de réaménagement, phase 1

Seneca College, expansion du campus King

Ce document n'est pas une offre de titres en vente aux États-Unis. Toute émission publique de titres sur le marché américain sera annoncée dans un prospectus que l'on pourra obtenir de la province.

Le présent document a été préparé en présumant que toute émission d'obligation dans n'importe quel pays membre de l'Espace économique européen sera faite conformément à une exemption, prévue par la directive sur les prospectus, de l'exigence de publier un prospectus pour l'émission d'obligations. L'expression « directive sur les prospectus » renvoie à la directive 2003/71/EC (dans sa version modifiée) et comprend toute mesure de mise en œuvre pertinente pris dans un état membre concerné.

Aucun document de renseignements clés sur les produits d'investissement de détail et d'assurance ne sera préparé, car les obligations, si elles sont émises, ne seront pas offertes aux investisseurs de détail dans l'Espace économique européen.

Le présent document ne doit être distribué qu'aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle dans le domaine des investissements relevant du paragraphe 19 (5) de la Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (dans sa version modifiée), ci-après l'« Ordre de promotion financière », (ii) sont assujetties aux alinéas 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») de l'Ordre de promotion financière, (iii) se trouvent à l'extérieur du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou un encouragement à faire des investissements (au sens de l'article 21 de la FSMA) en rapport avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières, peut légalement être communiqué (collectivement appelées les « personnes pertinentes »). Le présent document est destiné uniquement aux personnes pertinentes et les personnes non pertinentes ne doivent pas prendre des décisions en fonction de son contenu. Tout investissement ou toute activité d'investissement visé par ce document n'est ouvert qu'aux personnes pertinentes et ne sera accepté que de ces personnes.